

## 14ème législature

<b>Question N° : 92904</b>	<b>De M. Philippe Briand ( Les Républicains - Indre-et-Loire )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales, santé et droits des femmes		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > accès aux soins	<b>Analyse</b> > étudiants.
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les difficultés d'accès aux soins pour de nombreux étudiants. En effet, les enquêtes réalisées récemment, notamment par le défenseur des droits en mai 2015, démontrent que de plus en plus d'étudiants délaissent leur santé pour des raisons budgétaires. Ainsi, près de la moitié d'entre eux attendent que leurs maladies passent, sans consulter un médecin et environ 15 % des étudiants ne peuvent pas se soigner, faute de moyens financiers. Aussi lui demande-t-il quelles mesures elle entend mettre en place pour éviter le renoncement aux soins des étudiants pour des raisons de coût, favoriser leur accès au parcours de soins coordonné et les rendre acteurs de leur santé.